

Revue de presse

journal : La Broye

Date : 22.11.2018

Vers un plan directeur intercantonal

AMÉNAGEMENT Projet vieux de 10 ans, la réalisation d'un plan directeur régional à l'échelle de la Broye valdo-fribourgeoise avance plus concrètement. En cause: un délai de trois ans côté Fribourg. Les Conseils d'Etat des deux cantons soutiennent la démarche.

BROYE

C'est un vieux serpent de mer de la Communauté régionale de la Broye (Coreb) qui s'apprête à sortir la tête de l'eau. La réalisation d'un plan directeur régional (PDR) à l'échelle de la Broye intercantonale avance de manière plus concrète. Pensé comme une feuille de route de l'aménagement, ce plan doit définir les lignes directrices en vue d'harmoniser le développement broyard par-delà les frontières cantonales sur 15 ans, tant en matière démographique que pour les transports, l'industrie ou encore le tourisme.

«On va peut-être se donner quelques coups de griffes entre nous en élaborant ce plan, mais l'objectif est de garder les cartes de l'aménagement broyard en mains broyardes», a présenté le directeur de la Coreb, Pierre-André Arm, devant les membres et délégués réunis en assemblée jeudi dernier à Ménières. Cela fait au moins dix ans que la Coreb planche sur ce PDR intercantonal, pour lequel elle a déjà investi 250 000 francs. Un précédent projet, quasi achevé, avait capoté avec l'arrivée de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Ni les communes ni les cantons ne l'avaient approuvé.

Si le dossier est remonté sur la pile de la Coreb, c'est grâce à l'obligation, pour les districts fri-



Jeudi dernier, à Ménières, 148 délégués de communes et membres de la Communauté régionale de la Broye (Coreb) ont été informés des derniers avancements du futur plan directeur régional intercantonal broyard. PHOTO PIERRE KÖSTINGER

bourgeois, de se doter d'un plan directeur régional dans les trois ans qui suivent l'adoption du plan directeur cantonal. Une telle prescription n'existe pas côté vaudois, sauf pour les communes centres (Payerne, Moudon, Avenches), tenues de se doter d'un plan directeur communal. A moins qu'un plan régional ne soit établi...

Un calendrier serré

Dans l'attente de ce PDR intercantonal, Payerne a gelé la réalisation d'une mouture communale, a rappelé la syndique de Payerne Christelle Luisier Brodard, présidente de l'Association région Broye-Vully (ARBV), qui tenait son assemblée juste avant celle de la Coreb. Pour

l'élu payernois, l'aménagement broyard se doit d'être intercantonal. «Notre région possède un bon potentiel, surtout en zones d'activités, mais là aussi il y a un risque de devoir dézoner.»

Rencontrés en juin dernier, les conseillers d'Etat vaudois et fribourgeois en charge du dossier, Jacqueline de Quattro et Jean-François Steiert, ont confirmé qu'une formule intercantonale était bel et bien réalisable, même si les législations diffèrent. Comme rien n'est prévu dans la loi côté vaudois, le futur plan reprendra les exigences minimales fribourgeoises. Un comité de pilotage, présidé en alternance par les deux préfets broyards, a été mis en place.

Pierre-André Arm projette d'arriver fin décembre 2019 avec un dossier prêt à la consultation pour les communes. Mais là encore, les pratiques cantonales divergent. Côté Fribourg, c'est aux délégués de l'Association des communes de la Broye fribourgeoise (Ascobroye) qu'il reviendra de se prononcer, tandis que sur Vaud, chaque commune votera individuellement.

«Et que se passerait-il au cas où une commune venait à refuser ce PDR?» a interrogé le syndic de Valbroye Guy Delpedro devant ses collègues de l'ARBV. «Le PDR ne pourra pas être imposé, mais la commune qui le refuserait ne pourrait rien planifier dans son aménagement qui s'oppose à ce

plan, s'il venait à être accepté par la majorité», a précisé Christelle Luisier Brodard.

«Prendre son destin en main»

Quant aux lignes directrices de ce futur PDR, les secteurs Aéroport à Payerne et Rose de la Broye à Estavayer sont déjà classés en zones stratégiques. Saint-Aubin représente un intérêt particulier depuis que le canton a racheté les terrains appartenant à Elanco. «Il y a peu de risques de dézoning de ce côté-là, puisque 30% des 28 hectares que compte le site sont déjà légalisés en zone industrielle», relève Daniel Collaud, syndic de Saint-Aubin.

Pour autant, l'élu se montre très favorable à un aménagement broyard intercantonal. «On doit se mettre autour de la table. Nous partageons bon nombre de structures et de besoins entre Vaud et Fribourg», souligne-t-il, évoquant entre autres la problématique de la circulation routière et les différents projets d'épuration aujourd'hui en discussion. Des défis d'autant plus importants que la pression sur l'aménagement ne retombe pas, avec la deuxième révision de la loi (LAT2) qui se profile au niveau fédéral. «Les effets pourraient se faire sentir d'ici quinze ans», estime Pierre-André Arm en ajoutant que cela ne change rien sur le fond. «Il s'agit pour la Broye de prendre son destin en main.»

■ PIERRE KÖSTINGER

Patinoire régionale au point mort

Jeudi dernier, le directeur de la Communauté régionale de la Broye (Coreb), Pierre-André Arm, a également annoncé la dissolution de la commission en charge de la patinoire régionale. Cet important projet imaginé sur la zone de la Palaz à Payerne risque d'être gelé pour un bon moment. En cause: le refus, pour une majorité des communes broyardes, de soutenir les frais d'exploitations de la future patinoire, évalués entre 400 000 francs (revêtement synthétique) et 900 000 francs. Le coût de la future installation, dont la dimension et le standing devaient se situer à mi-chemin entre les patinoires de Romont et de Fribourg, se montait à 12 millions de francs, dont 1,6 million à la charge des collectivités. La clé de répartition entre les communes tenait compte du nombre d'habitants, de la distance et du temps de parcours en voiture jusqu'à la patinoire. Si le projet est aujourd'hui à l'arrêt, Pierre-André Arm continue d'y croire: «On va tenter d'aborder la chose par un autre biais. Cette question reviendra à la commission économique, qui l'intégrera dans une réflexion plus large d'une stratégie d'implantation des infrastructures sportives.»

PK